



myenergy
Luxembourg

Procédure de demande PRIME House



01

Demandeur

Mandat à un conseiller en énergie agréé pour un conseil en énergie avec rapport

02

Conseiller agréé

Élaboration du concept de rénovation :
— visite des lieux
— concept d'une rénovation énergétique intégrale
— liste des mesures retenues pour la réalisation

03

Demandeur

Demande d'offres auprès des entreprises (non obligatoire)

04

Entreprise

Établir l'offre des mesures retenues et conformes à la PRIME House

Conseiller agréé

Vérification de la conformité des offres
— recommandé avant la demande de l'accord de principe

05

Demandeur

Demande de l'accord de principe auprès du Guichet unique des aides au logement :
— recommandé d'intégrer les offres vérifiées par le conseiller agréé



06

Guichet unique des aides au logement

Attribution de l'accord de principe



07

Demandeur

Mandater l'entreprise pour la réalisation des travaux et informer le conseiller agréé de la mise en œuvre de l'isolation



08

Entreprise

Réalisation des travaux

Conseiller agréé

Contrôle visuel de la mise en œuvre sur chantier



09

Entreprise

Facture conforme aux mesures réalisées

Conseiller agréé

Rapport final



10

Demandeur

Demande de la liquidation des aides PRIME House



11

Guichet unique des aides au logement

Liquidation des aides PRIME House